

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 13 1976



Distr.
LIMITEE

A/C.5/31/L.33
10 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CINQUIEME COMMISSION
Trente et unième session
Point 97 b) de l'ordre du jour

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Maintien du Corps commun d'inspection

URSS : amendements au projet de résolution publié sous
la cote A/C.5/31/L.31

Il est proposé d'apporter à l'Annexe du projet de résolution publié sous la cote A/C.5/31/L.31 les amendements ci-après :

1. A la cinquième ligne du paragraphe 1 de l'article premier du chapitre premier, supprimer l'expression "à titre durable".
2. A la première ligne du paragraphe 1 de l'article 2 du chapitre II, remplacer "onze" par "huit".
3. A la première ligne du paragraphe 2 de l'article 5 du chapitre III, supprimer les mots "et extérieure".